

ARRETE DU MAIRE N° 5918/2020
DONNANT DELEGATION DES POUVOIRS D’OFFICIER D’ETAT-CIVIL
A MADAME MARTINE HARBULOT, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Brie (Val de Marne),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L2122-18 ;

Vu le 2^{ème} alinéa du chapitre I du Titre 1^{er} de l’instruction générale relative à l’Etat-Civil du 21 septembre 1955 modifié ;

Considérant l’empêchement du Maire et de ses Adjoints ;

ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : Le Maire de Marolles-en-Brie délègue ses pouvoirs d’Officier d’Etat-Civil à Madame Martine HARBULOT, Conseillère Municipale pour célébrer le mariage du vendredi 21 août 2020 de :

- Madame Angélique Elodie LAVADOUX,
- Et de Monsieur Frédéric Ka Pau NGO.

Article 2 : L’ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, au Procureur de la République, à l’intéressée, à la Directrice Générale des Services et une copie sera versée au dossier du mariage.

Fait à Marolles-en-Brie, le 13 juillet 2020



Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie